

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
AMENAGEMENT				01/01/2023	Délibération n° 2.4 du 9 mai 2022
<u>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE</u>					
. Enseignes (S étant la surface de l'enseigne) :					
- S ≤ 7 m²	Le m²	0 €	0 €		
- 7 m² < S ≤ 12 m²	Le m²	0 €	0 €		
- 12 m² < S ≤ 20 m²	Le m²	10,10 €	10,10 €		
- 20 m² < S ≤ 50 m²	Le m²	20,20 €	20,20 €		
- S > 50m²	Le m²	40,40 €	40,40 €		
. Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (S étant la surface du dispositif) :					
- S ≤ 50 m²	Le m²	20,20 €	20,20 €		
- S > 50 m²	Le m²	40,40 €	40,40 €		
. Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (S étant la surface du dispositif) :					
- S ≤ 50 m²	Le m²	60,60 €	60,60 €		
- S > 50 m²	Le m²	121,20 €	121,20 €		